

Démarches administratives

Page en cours de réalisation.

Hospitalisation temps plein

Hospitalisation de crise

Hospitalisation de jour

Votre entrée à l'unité de jour se fait après :

1- La pré-admission : une ou plusieurs consultations avec vous et vos parents, et un entretien avec l'assistante sociale qui permet de faire le point sur les projets extérieurs, la prise en charge financière des soins ainsi que sur l'attribution d'une éventuelle allocation d'éducation spéciale ou d'une demande de prise en charge à 100%.

2- Une période d'essai : pendant cette période, vous ferez connaissance avec l'équipe soignante, les autres jeunes, les activités et les locaux. Au terme de cet essai le projet de soin est défini.

Dès le premier jour de la période d'essai, les formalités administratives doivent être accomplies au bureau des admissions de l'hôpital.

Elles nécessitent de vous munir des pièces suivantes :

- Carte d'identité
- Carte vitale ou
- Attestation faisant apparaître une ouverture de droits en cours,
- Attestation de prise en charge à 100 % (si c'est le cas)

ou attestation de mutuelle.

- Photocopie de la carte d'identité du patient.

Dans l'unité vous devrez remplir :

- une fiche de renseignements auprès de la secrétaire ou de la cadre de soins,
- une autorisation de soins (à signer par les parents pour les mineurs),
- désigner une personne de confiance (pour les majeurs).